

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	43 (1970)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Les groupements patronaux vaudois communiquent : prix de gros et prix à la consommation
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-126870">https://doi.org/10.5169/seals-126870</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

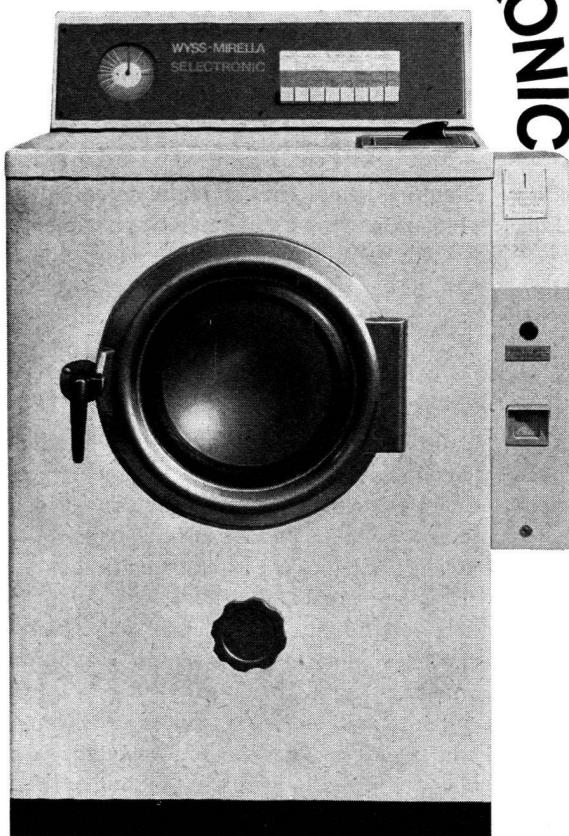
**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# WYSS-MIRELLA



## SELECTRONIC



62

WYSS-MIRELLA modèle SELECTRONIC à prépaiement automatique par commande électronique. La SELECTRONIC est d'une conception technique parfaite: Dès que la pièce de monnaie a été introduite, la touche correspondant au programme choisi s'allume - comme la touche lumineuse peut seule être actionnée, toute erreur de réglage est exclue - un dispositif incorporé contrôle la monnaie et rejette automatiquement toute pièce fausse - introduction pour pièces de 1 franc ou de 20 cts - possibilité d'adaptation en cas de changement de prix - grande cassette à monnaie avec fermeture de sécurité. WYSS-MIRELLA modèle SELECTRONIC - pour 4 ou 6 kg de linge sec - l'automate à laver le linge pour immeubles locatifs et salons-lavoirs. Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer ce bon.

**WYSS Frères,  
Fabrique de machines à laver,  
6233 Büron, Tél. 045/3 84 84**

Démonstration, vente et service:

**Jacques Moynat** 20, avenue du Mail, 1200 Genève  
tél. 022 / 261726

**Ch. A. Müller** 9, avenue de Morges, 1000 Lausanne  
tél. 021 / 25 8858

**C. Plaschy** 26, rue du Bourg, 3960 Sierre  
tél. 027 / 517 09

**R. Vuilliomenet** 32a, rue du Grenier  
2300 La Chaux-de-Fonds  
tél. 039 / 253 14

Veuillez m'envoyer - sans engagement - votre prospectus  
WYSS-MIRELLA modèle SELECTRONIC.

**BON** Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

026



Les Groupements patronaux vaudois communiquent

## Prix de gros et prix à la consommation

Le programme fédéral de lutte contre la surchauffe reste au premier plan de l'actualité économique suisse. Il provoque des discussions passionnées dans les milieux les plus divers. La question suivante est souvent posée: « Y a-t-il vraiment surchauffe, le risque d'inflation est-il réel? » Les sceptiques se réfèrent à l'indice des prix à la consommation qui, depuis 1968, évolue à un rythme modéré. En effet, à fin mars 1970, l'indice (septembre 1966 = 100) s'élevait à 110,8 points; la hausse est de 0,2% par rapport au niveau enregistré à fin février 1970 et de 2,5% par rapport à fin mars 1969. En comparaison des autres pays, le renchérissement constaté en Suisse est relativement faible.

Face à ces optimistes qui considèrent avec satisfaction l'indice des prix à la consommation, d'autres brandissent les chiffres de l'indice des prix de gros qui subit une hausse importante depuis mars 1969. Avec raison, ils

Pour tenir compte du bruit et de ces incidences, le tribunal considère que « le choc en retour » est une première punition: la seconde est constituée par huit jours de prison avec sursis qu'il lui inflige...

Autre événement, celui qui est survenu en Suisse, à Rorschach. Là, dans un immeuble nouveau, un locataire s'avère résolument décidé à lutter contre le bruit. Encore utilise-t-il aussi des méthodes fort spéciales!

Suisse allemand, il n'apprécie en rien les ébats d'une famille italienne logée au-dessus de sa tête et dont les enfants sont plutôt bruyants. L'autre jour, rencontrant deux d'entre eux dans le couloir, en train de pleurnicher, son sang paisible ne fit qu'un tour.

Il empoigna les bambins par la main, les mena tout de go à la gare, prit les billets et les fourra dans le premier train en partance...

Cela fait, il revint, soulagé!

Les parents atterrés alertèrent la police, et on finit par retrouver les deux gosses à un poste frontière loin de là, où les douaniers les cajolaient faute de savoir qu'en faire! La police interrogeant les gamins découvrit le pot aux roses, le «digne» homme disant pour sa défense qu'il avait espéré vivre ainsi quelques moments de paix!...

Enfin, dernière information, celle de cet immeuble nouvellement construit à Zurich - décidément on aime le silence ou l'on construit mal en Suisse - dont les propriétaires ont stipulé dans le bail l'interdiction de posséder un chien, un chat ou un oiseau; de prendre une douche après 10 heures du soir; d'utiliser un instrument de musique quelconque, quelle que soit l'heure; de laver la vaisselle après 22 heures et enfin d'avoir... un bébé! En fait, l'acoustique: tout est là!

insistent sur le fait que les prix de gros influencent, avec un certain retard, le niveau des prix à la consommation. Encore faut-il connaître l'origine des variations, car la relation des deux indices n'est ni directe, ni absolue.

En 1966, 1967 et 1968, l'indice des prix de gros est resté étonnamment stable; les baisses et les hausses se sont succédé entre un minimum de 103 et un maximum de 105,3. En janvier 1966, l'indice était à 104,4; en décembre 1968, il ne dépassait pas 104,7. L'ascension a commencé au printemps 1969: 105,8 en février, 107 en juin, 107,7 en septembre, 109,9 en décembre et 110,7 en février 1970. La hausse a été de 4,6% en douze mois.

L'examen des divers groupes entrant dans le calcul de l'indice général révèle des disparités significatives. Pour la plupart des produits (agricoles, alimentaires, énergétiques, papiers, cuirs, caoutchouc, plastiques et produits chimiques), la hausse a été faible ou nulle. Elle a été, au cours des douze derniers mois, d'environ 5% pour les matériaux de construction et 7% pour les bois et le liège. La progression la plus spectaculaire, qui a exercé la plus forte influence sur l'indice général, concerne les métaux dont l'indice particulier a passé de 113,5 en février 1969 à 121,7 en juin 1969, 127,3 en septembre 1969, 135,9 en décembre 1969 et 138 en février 1970. La hausse dépasse 21% au cours des douze derniers mois.

C'est la pénurie d'acier dans le monde et le renchérissement considérable de cette matière première qui explique en grande partie le rythme d'augmentation de l'indice des prix de gros.

Cette constatation en entraîne deux autres:

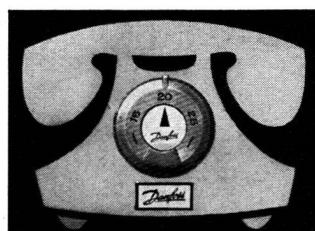
- il s'agit d'une matière importée, son prix échappe à l'influence de la politique et de l'économie suisse;
- le prix mondial de l'acier ne se répercute que très indirectement et très partiellement sur les prix à la consommation.

L'évolution des prix de gros semble donc avoir une importance secondaire. Il ne faut pas en déduire que le risque d'inflation n'existe pas. Mais il découle de la consommation et des investissements intérieurs qui déterminent une demande excessivement forte et générale de biens et de services.



7132

## DEMANDEZ DANFOSS POUR VOTRE PROPRE CONFORT



### Werner Kuster SA

Succursale de Lausanne

Rue de Genève 98

1000 Lausanne

Tél. (021) 25 01 68

Siège principal :

4132 Muttenz (Bâle)

Hofackerstrasse 71

Tél. (061) 42 12 55

Succursale de Zurich :

Tél. (051) 93 40 54

par la régulation individuelle de la température dans chaque pièce. Vous placez l'index du robinet thermostatique sur la valeur désirée et la température sera maintenue constamment automatiquement.

Avec le réglage thermostatique vous réaliserez automatiquement une économie.

Vous avez un thermostat sur votre réfrigérateur, votre fer à repasser, votre réchaud-four, pourquoi pas sur votre radiateur.

Si vous placez l'index du robinet thermostatique sur 22°, il réduira l'apport de chaleur dès que la température s'élèvera. Inversement, il réouvrira le débit si la température a tendance à baisser dans la pièce. Votre radiateur apportera donc dans chaque pièce la quantité de chaleur exactement nécessaire au maintien de la température désirée d'où confort et aussi économie.

**Soyez exigeant pour votre confort.** Avec un supplément minimum, vous aurez des températures constantes dans toutes les conditions. Adressez-vous à votre installateur de Chauffage ou envoyez-nous le coupon réponse. Sur une installation existante, la pose des robinets est simple et n'entrainera pas un grand dérangement.

### BON A DECOUPER

Je désire recevoir, sans engagement de ma part:  une documentation complète RAV

Nom \_\_\_\_\_

Fonct. \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_